



**Municipalité du
Village de Roxton Falls**

AVIS PUBLIC

DÉPÔT DU RÔLE TRIENNAL D'ÉVALUATION FONCIÈRE Première année du rôle

AVIS, est par les présentes donné, par la soussignée, Julie Gagné, gma, directrice générale et secrétaire-trésorière QUE :

1. Le rôle triennal d'évaluation foncière de la Municipalité du Village de Roxton Falls, devant servir pour les années 2022, 2023 et 2024, a été déposé à mon bureau au 26, rue du Marché à Roxton Falls, le 13 septembre 2021, dans les délais prescrits et conformément aux dispositions de la *Loi sur la fiscalité municipale* et sera, en 2022, en vigueur pour son premier exercice financier.
2. Toute personne intéressée peut en prendre connaissance en s'adressant au bureau municipal, aux heures d'ouverture suivantes : lundi, mardi, jeudi, de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00.
3. Conformément aux dispositions de l'article 74 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, avis est également donné que toute personne qui a un intérêt à contester l'exactitude, la présence ou l'absence d'une inscription au rôle, relativement à un bien dont elle-même ou une autre personne est propriétaire, peut déposer une demande de révision prévue par la section I du chapitre X de cette loi.
4. Prenez de plus avis que pour être réputée avoir été déposée, toute demande de révision concernant ce rôle d'évaluation foncière devra être déposée personnellement ou par courrier recommandé, avant le premier (1^{er}) mai 2022, au moyen du formulaire prescrit par le ministre des Affaires municipales, accompagnée de la somme d'argent déterminée par le règlement #97-10 de la MRC d'Acton.
5. Vous pouvez déposer personnellement votre demande de révision, ou par courrier recommandé, à l'adresse suivante:

MRC D'ACTON
1037, rue Beaugrand
Acton Vale (Québec)
J0H 1A0

DONNÉ à Roxton Falls ce 13^e jour du mois de septembre deux mil vingt-et-un.

Julie Gagné, gma
Directrice générale et
Secrétaire-trésorière